

N° 98

SENAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1985-1986

Annexe au procès-verbal de la séance du 21 novembre 1985

AVIS

PRÉSENTÉ

au nom de la Commission des Affaires économiques et du Plan (1), sur le projet de loi de finances pour 1986, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE

TOME XXII

DEPARTEMENTS D'OUTRE-MER

Par M. Lucien DELMAS,

Sénateur

(1) Cette commission est composée de : MM. Michel Chauty, président ; Jean Colin, Richard Pouille, Bernard Legrand, Pierre Noé, vice-présidents ; Francisque Collomb, Marcel Daunay, André Rouvière, Louis Minetti, secrétaires ; MM. François Abadie, Bernard Barbier, Charles Beaupetit, Jean-Luc Bécart, Georges Berchet, Marcel Bony, Amédée Bouquerel, Jean Boyer, Jacques Braconnier, Raymond Brun, Jean-Marie Bouloux, Jean-Paul Chambriard, William Chervy, Auguste Chupin, Marcel Costes, Roland Courteau, Lucien Delmas, Bernard Desbrière, Henri Elby, Jean Faure, Philippe François, Yves Goussebaine-Dupin, Roland Grimaldi, Paul Guillaumot, Rémi Herment, Jean Huchon, Bernard-Charles Hugo (Ardèche), Bernard-Michel Hugo (Yvelines), Maurice Janetti, Pierre Jeambrun, Paul Kauss, Pierre Lacour, Robert Laucournet, Bernard Laurent, France Léchenault, Yves Le Cozannet, Charles-Edmond Lenglet, Maurice Lombard, Marcel Lucotte, Paul Malassagne, Guy Malé, René Martin, Paul Masson, Serge Mathieu, Louis Mercier, Mme Monique Midy, MM. Georges Mouly, Jacques Moutet, Henri Olivier, Daniel Percheron, Jean Peyrafitte, Alain Pluchet, Claude Prouvoveur, Jean Puech, Albert Ramassamy, Jean-Marie Rausch, René Regnault, Ivan Renar, Michel Rigou, Roger Rinchet, Josselin de Rohan, Michel Sordel, Raymond Soucaret, Michel Souplet, Fernand Tardy, René Travert, Jacques Valade, Frédéric Wirth, Charles Zwickert.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (7^e légis.) : 2951 et annexes, 2987 (annexe n° 12), 2991 (tome VI), 2992 (tome V), et in-8° 895.

Sénat : 95 et 96 (annexe n° 8) (1985-1986).

SOMMAIRE

	Pages
INTRODUCTION.....	5
 PREMIERE PARTIE : L'ORGANISATION MONDIALE DES MARCHES	 9
1) Le marché du sucre	9
2) Le marché du rhum	10
3) Le marché de la banane	12
 DEUXIEME PARTIE : L'EVOLUTION ECONOMIQUE DES D.O.M. EN 1984 ET AU DEBUT DE 1985	 13
 I. LA GUADELOUPE	 13
A. LES PRODUCTIONS AGRICOLES.....	13
1) Les difficultés de l'agriculture	13
2) Les résultats de l'agriculture guadeloupéenne	15
B. LES AUTRES ACTIVITES PRODUCTRICES.....	17
1) L'augmentation de la production d'énergie électrique ...	17
2) Le lent développement de l'industrie.....	17
3) La moindre progression du secteur artisanal	18
4) La baisse de la fréquentation touristique	18

II. LA GUYANE	19
A. LES PRODUCTIONS NATURELLES	19
1) La reprise de l'exploitation forestière	19
2) Le rendement médiocre des ressources maritimes	20
3) Les résultats contrastés du secteur agricole	21
B. LES AUTRES ACTIVITES	22
1) Les activités minières et industrielles	22
2) L'évolution du tourisme	22
III. LA MARTINIQUE	23
1) Les productions naturelles	23
2) Les autres activités productrices	26
IV. LA REUNION	28
1) Les productions naturelles	28
2) Les activités industrielles et touristiques	31
V. SAINT PIERRE ET MIQUELON	34
1) Les activités économiques de l'archipel	34
2) Les activités portuaires	35
V. MAYOTTE	36
1) Les ressources naturelles	36
2) Les autres activités productrices	37

Mesdames, Messieurs,

En 1984, de même qu'au cours des années précédentes, la situation économique des départements d'outre-mer a évolué de façon contrastée selon les principaux secteurs d'activité et en fonction du département concerné.

Deux événements importants ont marqué, pour les D.O.M., l'année 1984. De juin à décembre a été obtenue, pour l'ensemble des départements d'outre-mer, la signature, parfois tardive, des contrats de plan. Les engagements totaux de ces contrats s'élèvent à environ 8 milliards de francs pour la période 1984-1988. Sur cette somme, les financements de l'Etat atteignent 5,5 milliards de francs dont 3 milliards de francs au titre de la ligne budgétaire unique (L.B.U.) réservée à la construction des logements.

C'est en décembre 1984 qu'a été signée la Convention de Lomé III. Les protocoles « rhum » et « bananes » annexés aux deux précédentes conventions ont été reconduits sans modification majeure. Les débouchés traditionnels pour nos D.O.M., que constituent les productions rhumière et bananière, ont été ainsi préservés.

A l'opposé de ces acquis positifs, la situation économique a subi un évolution beaucoup moins favorable. La situation de l'emploi s'est considérablement dégradée au cours des dernières années ; en effet, le nombre des demandes d'emploi non satisfaites en fin d'année a progressé de 46% de 1980 à 1984, ainsi qu'il apparaît dans le tableau suivant :

DEMANDES D'EMPLOI

	1980	1981	1982	1983	1984
Demandes d'emploi non satisfaites en fin d'année :					
- Guadeloupe.....	15 968	18 757	20 646	18 629	23 816
- Guyane	1 406	1 854	2 424	2 505	3 129
- Martinique	17 519	22 261	25 876	25 462	29 196
- Réunion	30 953	34 475	33 388	32 908	40 127
- Saint-Pierre-et-Miquelon	182 (1)	179 (1)	299 (1)	338	303
Total	66 028	77 526	82 633	79 842	96 571

(1) Chiffre rectifié.

Il convient de remarquer que, contrairement à ce que l'on constate en métropole, le nombre des demandes ne correspond pas à celui de la population disponible à la recherche d'un emploi. En décembre 1983, pour l'ensemble des D.O.M., les demandes d'emploi enregistrées à l'A.N.P.E. représentaient moins de 60% du nombre des chômeurs alors qu'en métropole, elles en représentaient plus de 95%. Il semblerait qu'il y ait eu

une certaine évolution à ce sujet en 1984. En effet, l'augmentation du nombre des demandes d'emploi non satisfaites au 31 décembre 1984 par rapport à la fin de 1983 est nettement supérieure au cumul des licenciements à caractère économique et des diminutions de placements. Elle correspond donc en grande partie à la prise en compte sur les fichiers de l'A.N.P.E., soit de personnes sans travail qui négligeaient de se faire inscrire, soit de jeunes venant de terminer leurs études.

On note, en revanche, une évolution de l'indice général des prix de détail à la consommation très favorable, puisqu'elle a accompagné les résultats observés en métropole.

ÉVOLUTION DE L'INDICE DES PRIX DE DÉTAIL Fin d'année

	1980	1981	1982	1983	1984
Augmentation annuelle des prix (%)					
- Guadeloupe	14,9	14,0	10,2	9,9	7,8
- Guyane	12,5	16,5	11,9	11,1	7,6
- Martinique	13,5	15,4	9,9	10,8	7,9
- Réunion	12,6	13,9	9,1	8,2	7,1
- Saint-Pierre et Miquelon	16,4	18,7	17,0	17,7	11,1
Pour mémoire :					
Augmentation annuelle en métropole (%)	13,6	14,0	9,7	9,3	6,1

On peut observer qu'au cours des cinq dernières années, la hausse des prix dans les départements d'outre-mer a généralement été supérieure à celle de la métropole ; cependant, le ralentissement de la progression de l'indice des prix a été très sensible en 1982 puis en 1984, en raison essentiellement des mesures réglementaires prises au cours de ces deux années.

Toutefois, les augmentations constatées à Saint-Pierre-et-Miquelon restent très fortes et toujours supérieures à celles des autres départements ; cette situation est due au renchérissement des importations de ce département, qui proviennent en majeure partie du Canada, l'archipel supportant à la fois les hausses du dollar et l'inflation importée.

Dans tous les départements, le salaire minimum interprofessionnel de croissance a été relevé à quatre reprises en 1984, le 1^{er} janvier, le 1^{er} mai, le 1^{er} juillet et le 1^{er} novembre.

ÉVOLUTION DU SMIC

En fin d'année

Décembre	Montant (salaire horaire en F)			Progression annuelle (%)		
	Antilles-Guyane	Réunion	St-Pierre-et-Miquelon (1)	Antilles Guyane	Réunion	St-Pierre-et-Miquelon
1980	12,09	11,08	14,79	14,5	16,8	14,4
1981	14,51	13,54	17,76	20,1	22,3	20,1
1982	16,91	15,78	20,29	16,5	16,5	14,2
1983	18,62	17,37	22,33	10,1	10,1	10,1
1984	20,31	18,95	24,36	9,1	9,1	9,1

(1) Le SMIC de Saint-Pierre-et-Miquelon est identique à celui de la métropole depuis 1979.

La politique de rattrapage du salaire minimum de certains départements d'outre-mer sur celui de la métropole a été interrompue au début de 1983. En effet, dans le cadre du programme de lutte nationale contre l'inflation, les augmentations accordées depuis cette date ont toutes été les mêmes en valeur relative.

Au vu de ce rapide exposé, il apparaît que le problème majeur de nos D.O.M. demeure celui de l'emploi, en faveur duquel les mesures les plus urgentes s'imposent : le chômage touche déjà un tiers de la population active réunionnaise.

Pour ce faire, il conviendrait de soutenir les différents secteurs économiques de ces départements.

Ainsi, en matière d'agriculture, il serait souhaitable d'agir en faveur de la diversification des cultures, qui risque de se voir pénalisée par l'élargissement de la Communauté européenne, par des mesures adaptées, tant au niveau gouvernemental, qu'au plan communautaire.

Ce soutien ne doit cependant pas s'opérer au détriment des cultures traditionnelles, qui représentent encore l'essentiel de leurs productions.

En conséquence, il serait bon, notamment, de rétablir un système de prix préférentiel en faveur de la canne à sucre – qui disposait jusqu'en 1984 d'une bonification tarifaire de 4 points supprimée cette année – et de mener à bien une étude afin de déterminer les conditions dans lesquelles les productions de nos D.O.M. pourraient bénéficier des avantages de la préférence communautaire.

De même, et pour favoriser le développement industriel de ces départements, tant dans la zone Caraïbe que dans l'océan indien, votre rapporteur estime indispensable que soit prise toute mesure gouvernemen-

tale utile, afin que les industriels puissent bénéficier de la garantie des investissements accordée par la COFACE.

Ce dispositif rendrait alors envisageable, sans nul doute, la mise en oeuvre d'une stratégie globale de développement en faveur de cet atout que constituent, pour notre patrimoine national, les départements d'outre-mer.

Or, force est de constater que cette action reste plus difficile à mener, alors que le budget des D.O.M.-T.O.M. s'élève, pour 1986 à 1,36 milliard de francs, soit, compte tenu de divers transferts opérés sur les budgets d'autres ministères, une augmentation de 0,37% en francs constants. En outre, si les autorisations de programme progressent de 8,3% les dépenses d'investissement figurant au titre du Fonds d'investissement des D.O.M. (F.I.D.O.M.) sont strictement reconduits en francs courants, à hauteur de 331 millions de francs.

Avant d'étudier plus précisément l'évolution économique des D.O.M. au cours de l'année 1984, votre commission vous propose d'analyser l'organisation mondiale et communautaire des marchés de quelques produits qui figurent parmi les productions traditionnelles de ces départements.

PREMIERE PARTIE : L'ORGANISATION MONDIALE DES MARCHES

En raison de l'influence prépondérante de l'organisation mondiale des marchés sur l'évolution économique des D.O.M., il paraît utile de dresser un bref aperçu de la situation de leurs principales productions.(1)

1) Le marché du sucre

Il ressort des statistiques que le sucre de canne, cultivée dans les pays à climat chaud et humide, constitue 60% de la production mondiale, contre 40% environ pour le sucre extrait de la betterave dont la culture peut être pratiquée dans tous les pays à climat tempéré. Ainsi, pour la campagne 1983/1984, la répartition s'établit à 60 millions de tonnes de sucre de canne et 40 millions de tonnes de sucre de betterave. Si la majeure partie de la production est absorbée par les marchés intérieurs, d'importants courants commerciaux existent au niveau mondial.

La Communauté économique européenne est ainsi à la fois principale productrice et forte importatrice et exportatrice.

La production sucrière des pays de la C.E.E. relève de l'organisation communautaire depuis le 1^{er} juillet 1968. Le marché de la Communauté est actuellement régi par le règlement sucrier n° 1785 du 30 juin 1981 appliqué depuis le 1^{er} juillet 1981.

L'organisation du marché du sucre de la C.E.E. comporte diverses particularités intéressant directement ou indirectement les départements d'outre-mer. Il s'agit du contingentement de la production et du régime d'importation des sucres des pays A.C.P. dans le cadre de la convention de Lomé.

● Les contingentements

Le contingentement de la production est double. Il comporte d'une part l'attribution d'un quota national de base à chaque état membre producteur de sucre, d'autre part une répartition pour cinq ans de ce quota national entre les entreprises sucrières. Les quotas de base, ou quotas 1, bénéficient d'une garantie de commercialisation. Sur un total pour la C.E.E. de 9,5 millions de tonnes de sucre blanc, le quota de la

(1) Source : Institut d'émission des départements d'outre-mer.

France métropolitaine a été maintenu à 2,5 millions de tonnes et celui des départements d'outre-mer à 466 000 tonnes.

Chaque entreprise productrice de sucre peut, en plus, bénéficier d'un quota B permettant l'écoulement dans des conditions relativement satisfaisantes d'un certain tonnage de sucre supplémentaire. Ainsi, le total des quotas B des D.O.M. ne peut être supérieur à 46 600 tonnes, soit 10% du quota de base global.

Au-delà du quota B, il n'y a plus de garantie ni de prix, ni de commercialisation, et les quantités produites doivent en principe être écoulées hors du marché communautaire.

Si les membres de la Communauté peuvent diminuer les quotas A et B de chaque entreprise, de 10% au plus, cette limite ne s'applique pas aux D.O.M. lorsque les transferts de quotas sont effectués dans le cadre de plans de restructuration.

Il a été prévu que des mesures appropriées seraient prises pour permettre l'écoulement, dans la communauté, des sucres produits dans les D.O.M. Ces mesures se traduisent par l'octroi d'aides forfaitaires au titre des frais de transport.

En outre, la République française est autorisée à octroyer des aides aux producteurs de canne à sucre des D.O.M. et, le cas échéant, aux producteurs de sucre.

- Les importations de sucre produit par les pays A.C.P.

Suite à une demande formulée par la Grande-Bretagne lors de son adhésion à la communauté en 1973, un protocole sucre a été annexé aux conventions de Lomé afin de définir la base juridique des relations entre les pays A.C.P. exportateurs de sucre et la C.E.E. La communauté s'engage, pour une période indéterminée, à acheter 1,3 million de tonnes de sucre, à des prix à négocier entre les deux parties et devant se situer, tout en restant proches de ceux-ci, à l'intérieur de la gamme des prix garantis aux producteurs européens. Ces dispositions sont restées valables après la signature de la convention de décembre 1984.

2) Le marché du rhum

En 1984, le rhum des départements d'outre-mer a continué de bénéficier, sur le marché métropolitain, du régime contingentaire national en vertu duquel une certaine quantité de rhum est admise chaque année en franchise de droits.

Rappelons que le régime contingentaire du rhum a été mis en place par la loi de finances de 1922 à une époque où Madagascar était une colonie française, ce qui explique que ce pays figure parmi les bénéficiaires de la répartition du contingent annuel reconduit tous les cinq ans.

Normalement, le régime contingentaire devait prendre fin le 31 décembre 1979 pour être remplacé par des dispositions conformes au Traité de Rome. Il a été reconduit à cette date, pour cinq ans, soit jusqu'en 1984.

En raison de la complexité du sujet et malgré plus de dix ans de négociations, le projet de réglementation du marché de l'alcool et des boissons alcooliques n'a pas encore abouti.

En 1982, le Parlement européen avait rejeté une proposition de décision autorisant la République française à appliquer dans ses départements d'outre-mer et en France métropolitaine, en dérogation à l'article 95 du Traité de Rome, un taux réduit du droit fiscal frappant la consommation du rhum dit « traditionnel » produit dans ces départements. Le Gouvernement français était donc amené à rechercher en principe avant la fin de 1984, une formule d'aide de substitution, la fiscalité préférentielle alors pratiquée constituant une atteinte aux principes de la libre circulation et de la libre concurrence.

Le régime contingentaire a, finalement, été à nouveau prorogé sur des bases inchangées pour une période de cinq ans, c'est-à-dire jusqu'au 31 décembre 1989, par la loi de finances de 1985 (article 31).

Les autorités de la C.E.E. fixent chaque année, en vertu d'un protocole annexe de la Convention de Lomé, les quantités de rhum pouvant être importées des pays A.C.P. par les pays de la communauté en exemption des droits de douane. Pour la période du 1^{er} juillet 1984 au 28 février 1985, le contingent global attribué à l'ensemble des pays de la C.E.E. a été fixé à 115 595 h.a.p. (hectolitres d'alcool pur) contre 189 077 h.a.p. pour les douze mois précédents.

D'autre part, et pour la même période, le contingent global autorisé pour les importations en provenance des pays et territoires d'outre-mer associés à la C.E.E. a été fixé à 15 000 h.a.p. réservés en quasi-totalité à l'Allemagne fédérale.

Des dispositions identiques ont été prises, au début de 1985, pour la période du 1^{er} mars au 30 juin 1985 dans l'attente de la ratification de la Convention A.C.P./C.E.E. dite Lomé III.

3) Le marché de la banane

A l'exception de quelques marchés préférentiels, il n'y a pas un véritable marché bananier organisé au niveau mondial. Les prix varient donc en fonction de l'offre et de la demande, ce qui a pu être vérifié en 1983, lorsque la diminution considérable de la production avait entraîné un relèvement exceptionnel des prix.

Dans le cadre de la C.E.E., le règlement portant organisation des marchés des fruits et légumes du 4 avril 1962 n'a pas retenu la banane. En principe, les marchés nationaux des pays de la C.E.E. sont donc libres. Toutefois, afin de permettre l'amélioration des conditions de production et de commercialisation des bananes des Etats A.C.P., la C.E.E. et les Etats A.C.P. ont conclu en 1975 un protocole « banane » annexé à la Convention de Lomé I. Ce protocole précise que « pour ses exportations de bananes vers les marchés de la Communauté, aucun Etat A.C.P. ne sera placé, en ce qui concerne l'accès à ses marchés traditionnels et à ses avantages sur ces marchés, dans une situation moins favorable que celle qu'il connaissait antérieurement ou qu'il connaît actuellement ». Ce protocole a été renouvelé en 1979 puis en 1984, en même temps que la Convention de Lomé.

Actuellement, parmi les dix Etats faisant partie de la C.E.E., six n'opposent aucune restriction contingente aux importations de bananes alors que la France, la Grèce, l'Italie et le Royaume-Uni pratiquent une politique restrictive comportant soit un système préférentiel avec contingentement des achats aux pays tiers, soit un contingentement global, soit un système de licences d'importation.

Les mesures prises par ces quatre pays constituent une entrave certaine à la commercialisation des bananes des pays tiers et, dans certains cas, des pays A.C.P.

La politique de ces quatre pays, bien que n'étant pas conforme à l'esprit du Traité de Rome, n'a jamais été contestée par les instances de la C.E.E. On peut signaler cependant que la Cour de Luxembourg, se référant aux principes du Traité, a refusé d'entériner le protocole « banane » annexé à la Convention de Lomé.

En France, dès le 5 janvier 1962, compte tenu de la concurrence qui s'exerçait entre les divers pays africains de la zone franc et les Antilles, un arbitrage du chef de l'Etat a procédé à une répartition du marché métropolitain, soit 2/3 aux D.O.M. (Guadeloupe : 31,51%, Martinique : 35,15%) et 1/3 aux E.A.M.A. (Cameroun : 12,62%, Côte d'Ivoire : 17,86%, Madagascar : 2,86%).

DEUXIEME PARTIE :

L'EVOLUTION ECONOMIQUE DES D.O.M. EN 1984 ET AU DEBUT DE 1985

I. LA GUADELOUPE

En 1984, la situation économique de la Guadeloupe a évolué de façon contrastée selon les différents secteurs d'activité.

A. LES PRODUCTIONS AGRICOLES

1) Les difficultés de l'agriculture

Le développement de l'agriculture guadeloupéenne se heurte aujourd'hui à deux obstacles : les problèmes liés à la réforme foncière et la question de l'irrigation.

a) La réforme foncière

La réforme foncière actuellement en cours à la Guadeloupe a eu pour point de départ, en 1980, la restructuration de l'industrie sucrière de l'île, qui a fait alors l'objet du protocole Haberer passé entre l'Etat et les usiniers. Indépendamment de la restructuration industrielle proprement dite, les dispositions du protocole ont prévu la cession à la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural (S.A.F.E.R.) d'environ 11 000 hectares de terres.

Un comité directeur, présidé par le commissaire de la République et composé d'élus et de responsables de l'Administration et du monde agricole, a été chargé d'élaborer un programme et de suivre en permanence le déroulement des opérations confiées à la S.A.F.E.R.

Les principes définis par le comité directeur répondent à la double nécessité de maintenir, d'une part, le potentiel cannier du département tout

en favorisant la diversification des cultures et d'améliorer, d'autre part, les structures foncières en préservant les emplois agricoles dans le cadre d'exploitations familiales, dotées d'une surface minimale d'installation de 7 hectares pondérés.

La S.A.F.E.R. étant dans l'obligation de rétrocéder rapidement ces acquisitions, il avait été prévu la création de groupements fonciers agricoles (G.F.A.) qui achèteraient les terres pour les restituer, par voie de contrat de fermage, à des agriculteurs sélectionnés.

Les résultats d'installation font ressortir un retard important par rapport au programme initial de 20 installations par an, dès septembre 1982.

Ainsi, le 16 octobre 1984, on n'avait enregistré que 47 installations sur 367 hectares, et ce, sans qu'il soit procédé à la création de G.F.A. La lenteur des opérations de réalisation s'explique par l'absence de formation des agriculteurs et leur manque de moyens financiers, ainsi que par le peu d'attraction des jeunes pour les activités agricoles.

b) L'irrigation

Du fait de son relief accidenté, le département de la Guadeloupe comporte un certain nombre de micro-climats caractérisés par des régimes pluviométriques variés. Ainsi, les précipitations plutôt faibles dans les dépendances, ainsi qu'à l'est et au nord de la Grande Terre (environ 1 000 mm par an) augmentent rapidement au fur et à mesure qu'on se rapproche de la zone montagneuse de la Basse-Terre.

Le relief accidenté de la partie orientale de la Basse-Terre constituant un frein au développement d'une agriculture mécanisée, l'irrigation apparaît comme une nécessité compte tenu de la sécheresse prolongée qui a contribué en partie au déclin de la culture de la canne à sucre. Des réalisations très importantes sont menées depuis plusieurs années pour couvrir l'ensemble de ces besoins, tant au niveau domestique qu'industriel ou agricole. Le financement prévisionnel des investissements est estimé, pour la période du IX^e Plan (1984-1988), à 172 millions de francs dont la moitié à la charge de l'Etat.

L'irrigation de la Grande Terre devrait être assurée, en partie, par la construction, à Gachet, d'une retenue d'eau importante, de l'ordre de 2,5 millions de m³.

En 1984, a commencé l'exécution du projet d'irrigation de la Basse-Terre à Cafesterre, Goyave et Petit-Bourg.

En ce qui concerne la côte sous-le-Vent, l'inauguration, le 18 décembre 1984, d'un bassin de stockage d'eau à Vieux-Habitants a marqué l'achèvement du programme d'irrigation de cette région.

2) Les résultats de l'agriculture guadeloupéenne

a) L'effondrement de la production de sucre

La campagne sucrière 1983/1984 a été la plus mauvaise qui soit depuis la dernière guerre, en raison de la désaffection des planteurs pour la culture de la canne. Les quatre usines restées en activité ont broyé 465 279 tonnes de cannes (contre 613 252 en 1983, - 24%, et 839 819 en 1982) et produit 41 200 tonnes de sucre.

Rappelons qu'en raison du déclin de la culture de la canne, un plan de restructuration, mis en place dès 1980, prévoyait le maintien en activité de quatre usines sur six et pour la Guadeloupe « continentale » une production de 900 000 tonnes de cannes à partir de la campagne 1982/1983 ; ce tonnage constituait à la fois l'objectif agricole à atteindre et le seuil de rentabilité des usines.

Il est apparu, dès 1982, que cet objectif ne serait pas atteint. La dégradation rapide de la situation a eu pour conséquence la mise en place d'un plan de rénovation de l'économie cannière et sucrière au début de 1983, afin de favoriser les replantations et d'améliorer la rémunération des planteurs.

Un protocole récemment signé entre l'Etat et les Assemblées locales a défini la répartition du déficit industriel des usines et des pertes agricoles de la S.A.F.E.R., entre les signataires.

b) La stagnation de la production de rhum

En 1984, la production, assurée par 19 distilleries agricoles et par les distilleries des sucreries, s'est élevée à 64 883 h.a.p., soit une baisse de 6% par rapport à l'année précédente.

Si la diminution importante de la production constatée en 1983 (- 25%) s'est ralentie en 1984, la tendance n'a pu être inversée compte tenu de l'évolution négative du marché, marquée par une chute continue de la consommation en métropole. En 1984, on a assisté à un transfert de production du rhum industriel, au rhum léger très prisé par la clientèle américaine et celle du Marché commun.

En 1984, les ventes ont régressé de 6% par rapport à 1983, s'analysant en une diminution de 9% des exportations et une augmentation de 4% de la consommation locale. Les exportations réalisées sur la métropole en 1984 sont les plus faibles enregistrées au cours des quatre dernières années.

Le contrat de plan Etat-région, signé le 14 décembre 1984, prévoit une intervention de 166 millions de francs en faveur de la filière rhum, financée pour 50% par l'Etat, 40% par des organismes professionnels et 10% par la région et le département. Les objectifs recherchés comprennent la création d'un groupement interprofessionnel unique, le contrôle de la qualité des produits, l'obtention d'un label agricole ou d'une appellation d'origine contrôlée, la réalisation d'un programme de recherche-développement-formation sur le vieillissement et la création d'un chai collectif.

c) l'évolution positive des exportations de bananes

Les conditions climatiques ont été favorables à la bananeraie guadeloupéenne au cours du premier semestre 1984, puis défavorables.

La production du département fait l'objet d'estimations annuelles de la D.D.A., dont la dernière concerne la campagne 1983, soit un rendement de 147 800 tonnes contre 170 880 en 1982.

La production exportée en 1984 est en augmentation sensible. Elle s'élève à 124 396 tonnes contre 101 935 en 1983 (+ 22%), ce qui constitue le plus fort tonnage expédié depuis 1978.

La profession rencontre cependant de graves difficultés dues, pour l'essentiel, à l'endettement des planteurs, qui nuit à l'entretien normal des plantations. L'endettement global s'élevait à 215 millions de francs en 1983 ; il a été évalué à 230 millions au 31 décembre 1984.

d) L'élevage

La production animale occupe une place croissante dans la production agricole finale du département, qui peut être évaluée, pour 1984, à 24%.

De 1977 à 1983, la valeur de la production agricole animale a augmenté de près de 164% en francs courants alors que celle de la production végétale ne progressait que de 75%.

Les productions animales du département sont essentiellement orientées vers les élevages bovins et porcins : il existe actuellement environ 12 500 éleveurs de bovins et 8 700 éleveurs de porcins. En 1983, le bétail représentait 18% de la production agricole finale pour une valeur de 180 millions de francs. Les bovins y contribuaient pour 61%, les porcins pour 29%, les ovins et les caprins pour près de 10%.

Le contrat de plan Etat-région prévoit, pour la période 1984-1988, un financement de 10 millions de francs, destinés à développer la filière « viande » du département, afin de passer d'une couverture de 60% des besoins à l'autosuffisance alimentaire.

Les abattages contrôlés ont régressé, en 1984 : ils ont représenté 4 833 tonnes de viande, contre 5 158 en 1983. Cependant, en raison d'un abattage clandestin relativement important, ils ne correspondent pas à la production totale réelle.

B. LES AUTRES ACTIVITES PRODUCTRICES

1) L'augmentation de la production d'énergie électrique

La croissance de la production d'électricité a été moins importante en 1984 (+ 5%) qu'au cours de l'année précédente (+ 12%). L'achat d'énergie à la partie hollandaise de Saint-Martin s'explique par des pannes du groupe électrogène desservant la partie française de cette île.

La consommation d'énergie électrique, essentiellement en basse tension, a progressé davantage que la production (7%). Elle est la conséquence de l'augmentation du nombre des abonnés. On compte actuellement un abonné pour 3,4 habitants contre un abonné pour 2,4 habitants en métropole.

La puissance installée a été portée de 158,4 mégawatts, fin 1983, à 218,4 un an plus tard, soit un accroissement de 38% qui correspond à la mise en service de trois groupes de la centrale Jarry-Nord.

2) Le lent développement de l'industrie

Le secteur industriel n'a pas connu de modifications en 1984, si ce n'est la signature, en fin d'année, du contrat de plan Etat-région, dont le préambule précise l'importance attachée à l'amélioration de l'appareil de production, « axe central des actions à entreprendre dans le plan de développement régional ». Cette amélioration s'entend au sens large et comprend une série d'actions en faveur, notamment, des filières canne-sucre-rhum, viande, bois, pêche et aquaculture, du tourisme, des industries diverses et de l'artisanat.

L'activité industrielle bien que modeste, s'est développée régulièrement au cours des dernières années. Entre 1974 et 1984, le nombre des entreprises à caractère industriel est passé de 30 à 124 (+ 2 par rapport à 1983). En outre, dix projets de création industrielle ont obtenu le bénéfice de la prime d'équipement. En revanche, on enregistre une diminution de 3% du nombre des salariés.

3) La moindre progression du secteur artisanal

Le secteur de l'artisanat joue un rôle relativement important dans l'économie du département, implicitement reconnu à l'occasion de la signature du contrat de plan Etat-région qui prévoit notamment une structuration des filières de production « bois-ameublement », « cuir-textile », « alimentation » et « métiers d'art », une aide au diagnostic d'entreprises artisanales et une politique de développement régional.

Paradoxalement, ce secteur ne dispose plus depuis 1983 de primes incitatives spécifiques et ne peut désormais bénéficier que des aides industrielles –primes d'équipement ou d'emploi– peu adaptées aux petites entreprises artisanales.

Au 31 décembre 1984, il y avait 6 040 artisans inscrits au répertoire des métiers contre 5 689 l'année précédente. L'augmentation annuelle du nombre des artisans inscrits est de moins en moins importante : 7% en 1984 contre 8% en 1983 et 17% en 1982. Cette évolution résulte d'une diminution régulière du nombre des immatriculations et d'une augmentation simultanée des radiations.

4) La baisse de la fréquentation touristique

Le tourisme tient un rôle de premier plan dans l'économie du département : 2 600 personnes y sont employées et 5 000 à 6 000 en vivent indirectement. On estime que les activités touristiques donnent lieu à l'injection de près d'un milliard de francs dans le circuit monétaire local, soit autant que l'ensemble de la production agricole finale.

Les résultats de l'année 1983 étaient relativement bons alors que ceux de 1984 traduisent une évolution nettement moins favorable. Cette situation a donné lieu à un certain nombre de réunions qui ont été organisées de septembre 1984 à janvier 1985 entre les instances professionnelles et les représentants des pouvoirs publics.

Ce mauvais résultat est dû à la baisse de fréquentation des hôtels (- 16%), alors que les statistiques du Port autonome de la Guadeloupe font ressortir en 1984 une forte progression du tourisme de croisière : 170 navires contre 83 l'année précédente (+ 105%), ont amené 61 731 touristes, soit une augmentation de 80%.

Cette évolution a pour causes principales l'allongement de la période d'activité des navires de croisière, l'attrait procuré par l'évolution du taux de change dollar/franc favorable à une nombreuse clientèle nord-américaine et la grève des taxis à la Martinique en fin d'année qui a contraint plusieurs paquebots à se détourner sur la Guadeloupe.

II. LA GUYANE

Au cours de l'année 1984, la situation économique de la Guyane a évolué diversement selon les secteurs d'activité concernés.

L'économie guyanaise est dominée par l'exploitation des ressources forestières et des industries du bois. La forêt couvre, en effet, une superficie de 8 millions d'hectares, soit près de 90% de la surface du département.

A. LES PRODUCTIONS NATURELLES

1) La reprise de l'exploitation forestière

Après plusieurs années de déclin qui ont induit la cessation d'activité de nombreuses entreprises, l'exploitation de la forêt guyanaise semble avoir amorcé une légère reprise, notamment dans le secteur de la transformation.

La production de grumes, en augmentation de 16% à la fin du premier semestre de 1984 par rapport au 30 juin 1983, n'a finalement progressé que de 2% en année pleine.

En revanche, le cubage des grumes transformées a fortement crû et a dépassé de plus de 10 000 m³ celui des grumes sorties. On estime qu'au cours des trois dernières années il y aurait eu, au total, un déstockage de grumes de plus de 23 000 m³. Cette situation s'expliquerait en partie par l'insuffisance des voies de pénétration dans les zones à exploiter. Elle risque d'amener des cessations d'activité plus ou moins longues à brève échéance.

La production de sciages et de placages s'est accrue de 16% cette année. Cette évolution s'est répercutée au niveau des exportations qui ont progressé de 26%. Mais les ventes locales ont diminué de 14% et le taux des invendus s'est élevé à 24%, compte non tenu des consommations internes des entreprises.

2) Le rendement médiocre des ressources maritimes

a) La pêche

Les pêches maritimes sont partagées structurellement entre une pêche artisanale au poisson et une pêche industrielle crevettière qui, par leurs modes d'exploitation et leur environnement, n'entrent pas en concurrence.

Les statistiques relatives à la pêche artisanale, bien qu'incomplètes, semblent montrer une baisse des résultats de 1984 par rapport à 1983. Cette évolution serait due à une surexploitation des lieux de pêche, à l'envasement du littoral et à des conditions climatiques défavorables.

En outre, les chalutiers polyvalents acquis en 1982 semblent, par la faiblesse de leur puissance et l'insuffisance de leur autonomie, inadaptés : leurs sorties ont été réduites et leurs prises, très médiocres.

En vue de la modernisation de la flotille, il a été procédé, en 1984, à l'acquisition de 8 nouvelles unités, dont un chalutier polyvalent et 5 bateaux de moins de 10 tonnes.

Enfin, la profession poursuit son organisation entreprise en 1982. Elle comporte actuellement trois principaux échelons d'intervention : d'une part, l'Association pour l'organisation de la pêche artisanale en Guyane (A.O.P.A.G.) créée en 1982, pour constituer un fonds de garantie facilitant l'accès de ses membres au crédit ; d'autre part, la Coopérative des pêcheurs de Guyane (CODEPEG), fondée en novembre 1982 à l'initiative de l'A.O.P.A.G., pour assurer la gestion d'équipements légers au port du canal Laussat à Cayenne ; enfin, le Comité interprofessionnel des pêches et cultures marines en Guyane qui constitue une réplique des comités locaux des pêches maritimes institués en métropole en 1945.

Les résultats concernant la pêche industrielle font ressortir une accentuation de la baisse des apports constatée depuis 1982. En effet, la production s'est élevée à 1 984 tonnes de queues de crevettes en 1984 contre 2 949 en 1983 (- 33%) et 3 214 en 1982.

b) L'aquaculture

Compte tenu des ressources du département en eaux douces et en eaux saumâtres et des conditions climatiques et topographiques favorables, les pouvoirs publics, le groupe C.N.E.X.O.-France Aquaculture et plusieurs promoteurs privés ont conçu en 1982 un programme de développement de l'aquaculture de chevrettes (crevettes d'eau douce) dans le département.

Ce programme comprenait trois volets :

- La création d'une éclosérie régionale

L'éclosérie de Guyane Aquaculture, unité de production en captivité de formes juvéniles de chevrettes, a commencé à fonctionner au début de l'année 1984 avec la mise en service d'un module de 36 m³ de bassins, d'une capacité de production théorique de 1,8 million de post-larves par cycle de 45 jours. L'éclosérie a produit en neuf cycles 4 835 000 post-larves dont 3 860 000 seulement ont été facturées, les délais d'attente dus au retard de la finition de plusieurs bassins ayant provoqué des pertes de plus du cinquième de sa production.

- La réalisation de fermes d'élevage

Les bassins ensemencés exploités représentaient 19,4 ha à la fin de 1984, contre 5,5 ha en 1983. Des travaux ont été engagés afin de réaliser 71,8 ha de nouveaux bassins. En 1984, la production s'est élevée à 2,5 tonnes de chevrettes.

- La création d'une station de recherche expérimentale

Cette création est envisagée pour 1985 par l'IFREMER, en collaboration avec l'I.N.R.A. Cette station associera la recherche à la production de chevrettes et de poissons d'eau douce.

3) Les résultats contrastés du secteur agricole

Si les surfaces utilisées pour l'agriculture bénéficient d'un accroissement régulier d'environ 8 km² depuis 1981, ces surfaces restent très faibles par rapport à la superficie totale du département, respectivement 121 km² et 91 000 km².

L'année 1984 a été marquée par un nouveau déclin des produits vivriers (tubercules et racines) au profit des produits maraîchers.

Les exploitations rizicoles ont plus que doublé leur production d'une année sur l'autre (5 522 tonnes contre 2 816), conséquence de l'extension des surfaces cultivées (+ 69%) et de l'amélioration des rendements (+ 25%).

En revanche, le programme de plantation de vergers modernes d'agrumes, défini en 1978, n'a pu être réalisé que partiellement.

Rappelons que l'organisation de la profession s'articulait autour d'une double structure coopérative : la coopérative fruitière de Guyane (COFRIGU) chargée de l'encadrement et de la collecte, et la SICA fruitière, légumière et horticole (SICA-F.L.H.) chargée de la commercialisation.

Cette structure est vite apparue trop lourde et la COFRIGU a mis fin à ses activités en janvier 1985. Désormais, les agriculteurs doivent amener leur production au centre collecteur de Rochambeau qui dispose d'une capacité de stockage estimée à 6 000 tonnes/an.

Enfin, la situation de l'élevage a peu évolué. La réorganisation de la filière viande a donné lieu à la mise en place d'un groupement qui devrait regrouper prochainement les activités de ce secteur.

B. LES AUTRES ACTIVITES

1) Les activités minières et industrielles

a) La progression de l'extraction aurifère

En 1984, l'activité dans le domaine minier a été pratiquement limitée d'une part aux travaux du Bureau de recherches géologiques et minières (B.R.G.M.) qui ont été plus particulièrement axés sur l'étude approfondie de certains gîtes aurifères, d'autre part à la production d'or qui a atteint 315 kilos bruts, soit une augmentation de 27% par rapport à l'année précédente, et un quasi doublement depuis 1982 (163 kilos). La compagnie minière Paul Isnard (C.M.P.I.) assure, à elle seule, plus de la moitié de la progression totale de 1984.

b) La stagnation de l'industrie

L'industrie guyanaise reste faiblement développée. Les principaux secteurs d'activités sont l'énergie – pour laquelle deux projets d'investissements sont envisagés pour 1985, utilisant la bio-masse forestière et la houille blanche– les industries agro-alimentaires, le bois, la pêche et les travaux publics.

Les investissements ayant obtenu le bénéfice de primes d'équipements en 1984 s'élèvent à un total de 57,2 millions de francs (contre 9,4 en 1983 et 67 en 1982) et concernent essentiellement des sociétés de pêche pour l'acquisition de 12 chalutiers et la réalisation d'installations à terre.

2) L'évolution du tourisme

Le tourisme ne joue actuellement qu'un rôle secondaire dans l'économie de la Guyane française. Cette situation est due principalement

à l'isolement du département, sa mauvaise réputation héritée du bagne et liée maintenant à une nature souvent jugée hostile, et l'insuffisance de sa desserte et de ses infrastructures. On note toutefois, depuis quelques années, une évolution satisfaisante, bien que difficilement chiffrable, de la fréquentation touristique. Cette tendance a été favorisée par la réalisation d'investissements hôteliers et par les succès récents du Centre spatial guyanais.

Le développement de l'infrastructure d'accueil touristique s'appuie principalement sur l'hôtellerie, mais une diversification est en train de s'opérer avec la création de complexes de loisirs et la volonté de promouvoir le tourisme social dans un village V.V.F. en cours d'aménagement et dans des gîtes ruraux.

La capacité d'hébergement est concentrée dans les trois principales agglomérations de Cayenne, Kourou et de Saint-Laurent-du-Maroni. Selon une étude parue en septembre 1984, le parc hôtelier comprenait en début d'année, 692 chambres réparties entre 17 hôtels. Dans le courant de l'année, cette infrastructure a été renforcée par l'ouverture d'un hôtel à Montjoly et par l'extension de l'auberge des Iles du Salut. A cette hôtellerie s'ajoutent des possibilités d'hébergement dans plusieurs communes.

Un investissement important a été entrepris à Montsinéry, par la réalisation d'un village de vacances V.V.F. de 120 lits, qui devrait être inauguré en 1986.

III. LA MARTINIQUE

Au cours de l'année 1984, la situation économique de la Martinique a évolué de façon différente selon les secteurs d'activité.

1) Les productions naturelles

a) L'augmentation de la production de sucre

Produits tropicaux traditionnels de la Martinique, la canne et ses dérivés, le sucre et le rhum, subissent depuis le début des années 1960 des aléas d'ordre structurel et conjoncturel.

Sur le plan structurel, la production sucrière du département ne permet plus depuis 1979 de couvrir la consommation locale. Les raisons invoquées pour expliquer cette évolution sont multiples : dégâts causés aux plantations par les cyclones ou par des pluies diluviennes, rémunération insuffisante des planteurs, progression des coûts de production et de transformation plus rapide que celle du prix du sucre payé aux usiniers. La dégradation de la situation du secteur était telle en 1979 qu'il est apparu indispensable de prendre sans tarder des mesures susceptibles de permettre le rétablissement et le maintien de la production de sucre à un niveau correspondant à la demande locale. Un plan de maintien de la culture de la canne à sucre a donc été mis en place en 1980. Les premiers résultats obtenus paraissent assez satisfaisants. Toutefois, l'avenir des planteurs reste incertain d'autant plus que l'écoulement du rhum martiniquais se heurte actuellement à de nouvelles difficultés.

Les résultats de la campagne 1984 ont été nettement meilleurs que l'année précédente. Cette évolution est due, à la fois, aux bonnes conditions climatiques et au rajeunissement des plantations réalisé dans le cadre du plan de relance de la canne de 1980 à 1983. En outre, l'absence de mouvements de grève a permis l'allumage des feux de l'usine plus tôt qu'en 1982 et 1983, favorisant une meilleure répartition des livraisons.

Le tonnage total des cannes livrées s'est élevé à 220 272 tonnes contre 199 454 en 1983 (+ 10%) ; il reste cependant inférieur aux résultats de 1979 (285 670 tonnes). La production de sucre a atteint 5 462 tonnes contre 3 949 en 1983, soit une progression de 28% qui s'explique tant par l'augmentation du tonnage des cannes que par l'amélioration de leur rendement industriel. Le tonnage de sucre produit se situe néanmoins très au-dessous du quota de 32 353 tonnes de sucre blanc attribué aux entreprises sucrières du département dans le cadre du règlement communautaire.

La deuxième tranche du « plan-canne », appelée « plan d'amélioration de la filière canne à sucre en Martinique 1984/1988 », a des objectifs plus modestes que ceux définis en 1980.

Il est prévu d'atteindre une production de l'ordre de 300 000 tonnes de cannes pour assurer la couverture des besoins locaux en sucre et pour permettre la fabrication de 70 000 h.a.p. de rhum agricole. Ce plan comporte notamment des aides à la plantation avec, pour objectif, la replantation de 3 500 hectares dont 600 hectares en 1984.

b) La stagnation de la production de rhum

La production de rhum de la Martinique est assurée depuis 1982 par 13 distilleries traditionnelles et par la distillerie de l'usine à sucre du Galion.

La production rhumière totale s'élève à 104 000 h.a.p., contre 104 750 en 1983, soit un recul de 1%. La forte diminution dans la fabrication du rhum industriel (- 34%) est due à l'insuffisance de combustible de plusieurs distilleries, mais est compensée par l'augmentation de la production de rhum agricole (+ 8%) et de rhum léger (+ 10%).

En 1984, les ventes de rhum ont régressé de 13% par rapport à 1983, s'analysant en une diminution de 15% des exportations et de 7% de la consommation locale.

Les exportations réalisées sur la métropole sont les plus faibles enregistrées au cours des quatre dernières années.

c) La diminution des exportations de bananes

Après une période de croissance continue jusqu'en 1976, les surfaces plantées ont sensiblement diminué depuis 1978 : de 10 000 hectares en 1976, elles sont passées à moins de 7 000 hectares en 1980. Selon certains professionnels, les plantations effectivement exploitées ne couvraient plus que 6 300 hectares en 1983. On assiste, corrélativement, à une baisse du nombre des planteurs de 2 200 en 1976 à 1 054 en 1984.

En 1984, la production a été équivalente à celle de 1983 considérée comme médiocre. Les conditions climatiques ont pourtant été généralement satisfaisantes et la campagne s'est déroulée normalement sur le plan agricole. La stagnation de la production à un niveau médiocre est due essentiellement à l'endettement des planteurs qui souvent n'ont pas les moyens financiers suffisants pour faire face aux dépenses d'entretien des plantations.

La production exportée a diminué de 3% par rapport à 1983 (149 184 tonnes contre 154 420), cette diminution pouvant être expliquée principalement par la perte de 3 500 tonnes de fruits qui n'ont pu être chargées en mars 1984 à cause d'une grève des dockers du port de Fort-de-France.

d) L'évolution favorable de la production d'ananas

La Martinique est le seul département français d'outre-mer producteur d'ananas destinés à l'exportation. Les surfaces consacrées à cette production couvrent plus de 650 hectares.

Au cours de l'année 1984, les exportations de la Martinique n'ont représenté que 2% des importations de la métropole, contre 3% en 1983. Cette évolution est imputable à la reprise de la concurrence de la Côte d'Ivoire après l'effondrement de la production et des exportations de ce pays en 1983.

La campagne 1984 a été caractérisée par une belle qualité des fruits, par une augmentation sensible des approvisionnements (+ 14%) et par de bons rendements industriels. La production s'est élevée à 22 04 tonnes (+ 15%).

e) La progression de l'élevage

Bien que ne permettant pas encore de faire face à la demande en viande et en produits laitiers, l'élevage constitue une activité relativement importante dans l'économie locale. La production animale a progressé rapidement au cours des dernières années, sa valeur passant de 154 millions de francs en 1980 à 252 millions de francs en 1983 (+ 64%), ce qui représentait à cette date 23% de la production agricole finale du département.

La production de viande s'est élevée, en 1984, à 6 420 tonnes, contre 5 200 l'année précédente, la forte augmentation de la consommation entraînant cependant une reprise des importations.

2) Les autres activités productrices

a) L'augmentation de la production énergétique

La production et les ventes ont augmenté constamment et à un rythme assez rapide au cours des cinq dernières années. En 1984, l'évolution a été respectivement de + 9% et + 8%.

L'augmentation du nombre d'abonnés (+ 5% en 1984) est due en partie à la réalisation du plan quinquennal d'électrification rurale mis en oeuvre par le département en 1980 et dont l'objectif était d'assurer en 1984 la desserte de 7 500 foyers. Au 31 décembre 1984, près de 7 000 foyers étaient effectivement rattachés au réseau. On estime qu'environ 16 000 foyers ruraux sur 61 000 restaient à équiper au début de 1985.

Compte tenu de l'accroissement de la demande en pointe (67 mégawatts) et des perspectives à long terme, E.D.F. a entrepris la réalisation d'une nouvelle centrale thermique à Bellefontaine, conçue pour recevoir huit groupes de 23 mégawatts. Les trois premiers groupes ont été mis en service en mars, en mai et en octobre 1984.

Parmi les autres investissements terminés en 1984, on peut citer la centrale hydro-électrique du Lorrain sur la rivière Capot.

b) Le secteur industriel

Au 31 décembre 1984, l'Agence pour le développement économique de la Martinique (A.D.E.M.) recensait 176 entreprises industrielles occupant 5 306 personnes. Les industries agro-alimentaires tiennent la première place avec 39% des entreprises et 57% du personnel.

On note par ailleurs une très forte concentration des industries locales dans la zone Fort-de-France, Schoelcher, le Lamentin (77% des entreprises), ce qui s'explique par l'existence à cet endroit de la quasi-totalité des infrastructures de base.

Les entreprises les plus importantes du département demeurent E.D.F., la Société anonyme de raffinerie des Antilles (S.A.R.A.), la sucrerie du Galion, la Société des ciments antillais (S.C.A.-Martinique), la Société caraïbe d'industrie chimique et la Brasserie lorraine.

c) La situation contrastée du tourisme

L'année 1984 a enregistré une diminution sensible du tourisme de croisière et une légère amélioration du tourisme hôtelier. La diminution du nombre des touristes de croisière et de plaisance (-14%) concerne principalement la clientèle des Etats-Unis. Elle s'explique surtout par la grève des chauffeurs de taxis qui a affecté le département à la fin de l'année.

En revanche, le nombre des touristes ayant séjourné dans les hôtels de la Martinique s'est élevé à 153 236 contre 144 580 en 1983, soit une augmentation de 6%.

Bien qu'ils soient globalement en légère progression par rapport à 1983 (52,5% contre 52,1%), les coefficients d'occupation des lits sont faibles. D'autre part, la durée moyenne des séjours devient de plus en plus courte : 5 jours en 1984 contre 5,2 jours en 1983 et 5,5 jours en 1982.

Cette situation peu favorable a été à l'origine de la tenue d'une table ronde sur le tourisme organisée par le secrétariat d'Etat chargé des départements et des territoires d'outre-mer avec une participation du ministère du commerce, de l'artisanat et du tourisme, du conseil régional et du conseil général. L'objectif de cette réunion était de permettre l'examen, avec les élus, les professionnels et les représentants de l'administration, des problèmes et des perspectives du tourisme dans les deux départements antillais. Ces derniers se sont vus reconnaître, à cette occasion, le droit de recevoir des avions de compagnies étrangères ayant leur siège dans des pays qui ont conclu des accords avec la France. En revanche, il n'a pas été donné suite à la demande des responsables locaux qui souhaitaient la venue de charters en provenance de la métropole.

Enfin, notons que la capacité hôtelière de la Martinique a légèrement diminué à la suite de la fermeture du P.L.M. Marina en début d'année.

IV. LA REUNION

Au cours de l'année 1984, l'évolution des activités économiques à la Réunion a été différente selon les secteurs.

1) Les productions naturelles

a) L'amélioration de la production de sucre

La culture de la canne à sucre demeure l'activité agricole la plus importante de la Réunion. Elle est pratiquée sur 37 860 hectares répartis entre d'une part, le nord et le nord-est de l'île jusqu'à 400 mètres d'altitude, d'autre part, l'ouest et le sud jusqu'à 600 mètres d'altitude. Les terres consacrées à cette culture représentent actuellement 58% de la surface agricole utile et plus de 15% de la superficie totale du département.

Sur l'ensemble de l'île, au cours du premier semestre de 1984, les conditions climatiques ont été nettement meilleures qu'en 1983. Le tonnage des cannes livrées au cours de la campagne 1984-1985 a progressé de 7% par rapport à 1983 (2,18 millions de tonnes contre 2,03). Le rendement moyen à l'hectare est passé de 53,6 tonnes en 1983 à 57,7 tonnes en 1984, contre 65,7 tonnes en 1982.

La quantité de sucre produite s'élève à 246 000 tonnes contre 224 000 l'année précédente.

Après la mise en oeuvre d'un plan de modernisation de l'économie sucrière de 1974 à 1981, a été élaboré, en 1983, le plan de consolidation de l'économie sucrière (P.C.E.S.) dont l'application doit s'étendre jusqu'en 1991 et dont le coût total était évalué à 414 millions de francs en 1983.

Ses objectifs comprennent la poursuite d'action de replantation et d'épierrage, l'extension des surfaces mécanisées, l'équipement et l'encadrement des agriculteurs au sein de groupements pour l'utilisation commune des matériels.

Enfin, les pouvoirs publics ont mis en place, à l'issue de la campagne 1983, de nouvelles mesures financières succédant au plan de

restructuration de l'industrie sucrière (P.R.I.S.) afin de rentabiliser les usines par la concentration des moyens de production.

b) L'augmentation de la production de rhum

En 1984, la production de rhum du département s'est élevée à 98 037 h.a.p. contre 84 168 l'année précédente, soit une progression de 16%. Cette production se décompose en 394 h.a.p. de rhum agricole, 44 565 h.a.p. de rhum traditionnel et 53 078 h.a.p. de rhum léger.

La très forte augmentation de la production de rhum agricole est peu significative, compte tenu de son importance secondaire (0,4% de la production totale). En ce qui concerne le rhum industriel, on constate une nouvelle progression de la fabrication de rhum léger : + 70% (+ 109% en 1983). En revanche, la production de rhum traditionnel a diminué de 16% (+ 5% en 1983). L'importance relative de chacune de ces deux catégories de rhum dans la production locale a évolué en sens inverse : en 1984, le rhum léger représente 54% de la production totale contre 37% l'année précédente et le rhum traditionnel, 45% contre 63%.

Les ventes ont progressé de 15% par rapport à 1983, progression due pour l'essentiel aux exportations, davantage sur l'étranger (+ 36%) que sur la métropole.

c) La diminution de la production d'huiles essentielles

La quantité d'essence de géranium produite dans le département diminue : 180 tonnes en 1964, 31 tonnes en 1984, contre 31,8 en 1983. Cette évolution s'est surtout accentuée au cours des trois dernières années, ce qui amené les pouvoirs publics à mettre en place un plan de relance étalé sur quatre ans, de 1985 à 1988.

La culture du géranium a peu évolué depuis son introduction dans le département. Les deux tiers des planteurs la pratiquent en monoculture sur des exploitations généralement de type familial et de manière insuffisamment intensive sur des terres appauvries.

Le colonat partiaire est encore un mode de faire-valoir très répandu. Il concerne actuellement environ 70% des exploitations. Cette forme traditionnelle de production ne favorise pas une amélioration des façons culturales et des rendements, le colon étant peu motivé et le bailleur peu enclin à investir.

Il est procédé à cinq, six, voire sept récoltes par an, chaque récolte donnant lieu à la coupe de quelques tiges par plant. La distillation s'effectue sur place. Compte tenu de la revalorisation des prix payés aux planteurs, la valeur globale de la production a cependant progressé de 9% par rapport à celle de 1983 (16 millions de francs contre 14,7).

Une évolution comparable est observée pour l'essence de vetyver ; la production a été la plus faible enregistrée depuis 20 ans : 16,4 tonnes contre 18,7 tonnes en 1983 (- 12%).

En dépit du relèvement de 6%, en août 1984, du prix payé au producteur, la valeur de la récolte s'est élevée à 9,4 millions de francs contre 10,2 l'année précédente.

d) Les résultats satisfaisants de la récolte de vanille

En 1984, les conditions climatiques de la côte est ont été favorables et la production de vanille verte a été supérieure à l'objectif fixé par le plan de relance mis en place en 1979. Les surfaces consacrées à la culture du vanillier étaient évaluées en 1984 à 790 hectares contre 600 hectares en 1983.

Les collectes de vanille verte ont été effectuées de mai à novembre. Le tonnage récolté est le plus élevé des vingt dernières années. L'objectif de 150 tonnes fixé dans le deuxième volet du plan de relance a été dépassé puisque la production collectée s'est élevée à 168,2 tonnes contre 93,1 tonnes en 1983, soit une progression de 81%.

En 1984, comme l'année précédente, la coopérative des producteurs de vanille a collecté 90% de la production totale du département. Le prix payé aux producteurs a été relevé de 65 F à 77 F le kilo, soit une augmentation de 18%, alors qu'on estime que le coût de production moyen a progressé de 9% d'une année sur l'autre. A titre de comparaison, on notera que le kilo de vanille verte est acheté actuellement aux producteurs de Madagascar 1 000 FMG, soit 16 F. La valeur de la récolte a ainsi plus que doublé par rapport à 1983, soit près de 13 millions de francs contre 6 millions de francs.

La commercialisation de la vanille fait l'objet de conférences périodiques regroupant les pays producteurs de l'Océan indien (Madagascar, les Comores et la Réunion).

Au cours de la dernière conférence qui s'est tenue en mars 1984 à Nossi-Bé, ces trois pays producteurs ont élaboré le programme des XXII^e et XXIII^e plans d'exportation (1^{er} avril - 31 décembre 1984 et 1^{er} janvier 1985 - 31 mars 1986). L'exécution de ces deux plans permettra d'exporter au total 2 145 tonnes de vanille préparée réparties entre Madagascar (1 700 tonnes), les Comores (390 tonnes) et la Réunion (55 tonnes).

La conférence a, en outre, adopté la proposition malgache de relever de 12% le prix du kilo de vanille noire qui passe ainsi de 62,5 à 70 \$ U.S. Les importateurs européens, américains et japonais qui avaient proposé

une augmentation de 6% durant le XXII^e plan et de 6% durant le XXIII^e plan, ont accepté l'augmentation immédiate de 12% réclamée par les pays producteurs.

Votre Commission tient, sur ce point, à attirer l'attention sur la concurrence induite de produits de synthèse –et notamment la vaniline– qui se présentent comme des produits de substitution à la vanille naturelle. Il conviendrait de prendre les mesures qui s'imposent, tant au niveau national qu'au niveau communautaire, pour assurer la protection de cette production.

2) Les activités industrielles et touristiques

a) L'évolution de la production énergétique

La production d'énergie électrique dans le département a progressé de 8% en 1984. L'évolution constatée en 1983 dans la structure de la production s'est confirmée et accentuée en 1984. L'énergie électrique d'origine thermique tient une place de plus en plus importante : 1% en 1982, 8% en 1983 et 18% en 1984. Elle est produite en quasi-totalité par la centrale du Port.

Corrélativement, la production d'énergie hydraulique a diminué en importance relative (78% contre 90% en 1983); elle est assurée à concurrence de 94% par les centrales de l'est de l'île (Takamaka et rivière de l'Est) et de 6% par les centrales du sud (Bras de la Plaine et Langevin).

La diminution de la production d'électricité d'origine hydraulique a entraîné un accroissement de la dépendance énergétique de l'île envers l'extérieur. Le coefficient d'autosuffisance de la Réunion est passé de 92% en 1983 à 82% en 1984, contre 99% en 1982.

b) Les autres industries

Indépendamment des sucreries, des distilleries et des entreprises du bâtiment et des travaux publics, le secteur industriel réunionnais est essentiellement composé de petites et moyennes unités. Ces entreprises sont caractérisées par leur jeunesse, les deux tiers d'entre elles ayant moins de quinze ans.

Elles ont été créées, souvent avec l'aide des pouvoirs publics, pour satisfaire la demande locale dans des secteurs aussi divers que l'alimentation, le textile, le bois, l'imprimerie, la chimie et les matériaux de construction, le but recherché étant de réduire autant que possible le recours aux produits importés. Certaines productions peuvent, d'autre part, donner lieu à une exportation, très limitée cependant, vers les pays de

la zone de l'Océan indien. Dans certains cas, on note toutefois, compte tenu de l'étroitesse du marché local, une sous-utilisation de la capacité de production. Le nombre total des entreprises recensées est resté stable entre 1983 et 1984 (152). L'effectif employé s'est, en revanche, accru de 9% d'une année sur l'autre.

Les responsables professionnels, en particulier les représentants de l'Association pour le développement industriel de la Réunion (A.D.I.R.), se sont inquiétés de l'alourdissement des charges des entreprises en raison, notamment, de l'évolution du coût du transport des matières importées. Ils ont, en outre, estimé que le développement de la petite et moyenne industrie locale passait par la coopération régionale. Il s'avère, en effet, que les îles voisines, Madagascar et Maurice, constituent un marché potentiel important pour les produits manufacturés réunionnais.

c) La progression du secteur artisanal

Le nombre d'artisans que compte le département a augmenté de 7% en 1984. Cette évolution est légèrement supérieure à celle de l'année précédente (+ 6%). Le nombre total des nouvelles inscriptions au répertoire des métiers s'est élevé à 822 en 1984 alors que 530 radiations ont été effectuées.

Le secteur du bâtiment reste le plus important (29% de l'ensemble). Il demeure très actif avec 317 nouvelles inscriptions mais il connaît également un fort taux de radiations.

La formation demeure l'un des problèmes majeurs de l'artisanat réunionnais : près de 15% des artisans sont analphabètes et ceux qui ont reçu une formation d'apprentis sont encore peu nombreux. Des projets ont cependant été réalisés en la matière et le centre de formation des apprentis (C.F.A.), géré depuis 1978 par la chambre de métiers, comptait plus de 1 200 inscrits à la fin de l'année 1984 contre 900 en 1983. Les actions seront poursuivies non seulement par la formation des apprentis mais aussi par le perfectionnement des maîtres de stages car un nombre important de ruptures de contrats d'apprentissage a été constaté.

d) La stagnation de l'activité touristique

Après avoir progressé régulièrement et assez rapidement, la fréquentation touristique a peu évolué en 1984. En effet, le nombre des visiteurs qui se sont rendus dans le département n'a augmenté que de 1% contre 8% en 1983 et 22% en 1982.

Après avoir connu une forte progression, le nombre des visiteurs malgaches a diminué de 9%. Les Mauriciens en revanche, sont de plus en

plus nombreux à se rendre dans le département : + 21% en 1983 et + 12% en 1984.

La très forte augmentation du nombre des voyageurs suisses est due aux rotations bi-mensuelles assurées par la compagnie charter « Point Air » au départ de Bâle. Cette liaison a été constante en 1984 alors qu'elle n'avait eu lieu que pendant six mois en 1983.

La fréquentation des hôtels réunionnais s'est très nettement améliorée et le coefficient de remplissage des chambres s'est établi à 57% pour l'ensemble de l'île contre 50% en 1983. Le meilleur taux de fréquentation reste celui des hôtels de Saint-Denis mais on enregistre une progression très sensible à Saint-Gilles qui constitue la seule véritable station balnéaire de l'île. Les autres hôtels, en particulier ceux situés en altitude, ont été affectés par une légère baisse de la fréquentation.

On retrouve la même situation en ce qui concerne les villages-vacances-famille dont le taux de fréquentation se situe entre 84% à Saint-Gilles et 42% à Cilaos. Les gîtes ruraux et de montagne ont été plus fréquentés qu'en 1983. Enfin, la durée moyenne des séjours dans les hôtels classés est passée de 2,8 jours en 1983 à 3 jours en 1984.

V. SAINT PIERRE ET MIQUELON

Les tensions qui marquent les rapports de la France avec le Canada en matière de délimitation des zones économiques exclusives autour de Saint-Pierre-et-Miquelon ont connu à la fin de l'année 1984 un regain d'actualité avec le refus opposé par les autorités d'Ottawa d'accorder au nouveau chalutier-congélateur usine « La Bretagne » une licence de pêche dans les eaux du golfe du Saint-Laurent ; deux chalutiers de l'armement bordelais SNPL, qui pêchent sur les bancs de Terre-Neuve, ont dû renoncer à s'immatriculer au quartier de Saint- Pierre.

1) Les activités économiques de l'archipel

a) Les résultats contrastés de la pêche

Le tonnage global des prises de la pêche artisanale est en diminution de 2% par rapport à 1983 (725 tonnes contre 737), année déjà mauvaise par rapport aux résultats des années antérieures. Cette situation est imputable principalement à l'absence totale d'encornets depuis trois ans dans les eaux de l'archipel et à un certain dépeuplement des fonds littoraux.

En revanche, la pêche industrielle pratiquée uniquement, comme les années précédentes, par la société saint-pierraise de pêche « Interpêche », a montré une progression de 36%, passant de 8 653 tonnes en 1983 à 11 786 en 1984. Ce résultat très satisfaisant est dû à la fois à la présence de bancs importants de poissons sur les lieux de pêche et à l'absence d'avaries subies par les chalutiers.

La commercialisation des produits de la pêche a évolué favorablement, notamment sur l'Amérique du Nord.

b) Les productions agricoles

Compte tenu de la pauvreté des sols et de la rigueur du climat, les activités agricoles et d'élevage sont peu importantes et restent marginales.

A Saint-Pierre, on trouve quelques cultures familiales du petit maraîchage sous serre froide ; sous l'impulsion des services départementaux de l'agriculture, des expériences de serres chauffées sont en cours à Saint-Pierre comme à Miquelon.

Depuis quelques années, il existe à Saint-Pierre un élevage avicole (Mace-Rode). Il comporte environ 4 000 poules et produit de 2 700 à 3 000 oeufs par jour.

2) Les activités portuaires

Les activités du port de Saint-Pierre, qui constituaient autrefois avec la pêche et les dépenses de l'administration, l'essentiel de l'économie locale, ont diminué sensiblement au cours des dernières années. Cette évolution a pour cause principale les mesures de restriction de pêche édictées par le Canada en 1977, ce qui a eu pour conséquence une forte diminution de la fréquentation des chalutiers étrangers dans la région de Terre-Neuve.

Les autres secteurs de l'économie locale ont été assez actifs en 1984, notamment le bâtiment et les travaux publics. En outre, l'activité touristique s'est développée, en particulier le tourisme de croisière qui a progressé de 30%, même si les festivités organisées à l'occasion de l'anniversaire de la découverte du Québec par Jacques Cartier et en l'honneur du passage de la course transatlantique Québec Saint-Malo à la voile n'ont pas eu d'impact sur la fréquentation touristique.

VI. MAYOTTE

La collectivité territoriale de Mayotte a été très éprouvée au mois d'avril 1984 par le passage du cyclone « Kamisy ». Des dégâts importants ont été causés aux infrastructures, aux plantations et aux habitations. Les aides diverses qui ont été accordées à Mayotte pour faciliter la réparation de ces dégâts ont été de l'ordre de 55 millions de francs.

1) Les ressources naturelles

a) *L'agriculture* constitue la principale activité productrice de l'île, en l'absence de ressource minière ou énergétique. Il n'existe pas de véritable industrie et le tourisme reste embryonnaire.

L'agriculture mahoraise reste axée sur les productions d'exportation et sur les cultures vivrières qui restent insuffisantes pour assurer l'alimentation de la population locale.

En 1984, la production d'essence d'ylang-ylang a été de 12 140 kilos contre 20 495 kilos en 1983, soit une diminution de 41%. Cette forte diminution est due essentiellement aux intempéries cycloniques mais également au vieillissement de nombreuses plantations et à la désaffection des populations locales pour cette culture.

La production de vanille préparée ou semi-préparée a diminué régulièrement au cours de la dernière décennie. On constate cependant, en 1984, une légère augmentation de la production (3,4 tonnes contre 2,6), grâce au plan de relance décidé en 1981 par les pouvoirs publics.

La caféiculture a été relativement délaissée en raison de la grande irrégularité des cours. Les exportations de café ont regressé de 41% en 1984 par rapport à 1983 –qui avait constitué une année exceptionnelle– (18 tonnes contre 33,3).

La production de riz, difficile à déterminer en raison de l'auto-consommation, est estimée de 1 500 à 2 000 tonnes en 1984, contre 3 000 l'année précédente.

b) L'élevage constitue une activité secondaire à Mayotte où la viande reste en général peu consommée. Seules les volailles jouent un rôle assez important dans l'alimentation de la population locale.

Un service vétérinaire a été mise en place en 1981. Il a pour objectifs le maintien de la santé animale, le contrôle sanitaire des aliments et l'aide au développement de l'élevage.

Les tournées effectuées par les agents de ce service ont permis d'estimer de façon très approximative le cheptel mahorais qui comprendrait de 10 000 à 15 000 chèvres, de 1 500 à 2 000 moutons et de 3 000 à 4 000 zébus. Il n'a pas été possible d'évaluer le nombre de volailles. On constate une certaine stabilité du cheptel par rapport aux estimations de 1983.

c) La pêche a bénéficié des efforts de l'administration pour moderniser les embarcations et créer un réseau commercial minimal pour la vente du poisson.

2) Les autres activités productrices

L'économie mahoraise reste très dépendante des dépenses de l'Etat, dans le domaine de la construction et des travaux publics, notamment par les opérations d'habitat social. La valeur des travaux réalisés en 1984 a progressé de 69% par rapport à 1983.

Notons enfin qu'un programme de développement des moyens de production d'énergie électrique de la collectivité territoriale est envisagé, en 1985, pour répondre aux besoins. Il est prévu, au titre de ce programme, le renforcement potentiel de la production, portant celle-ci de 2 960 kw à 4 720 kw à la fin de 1986.

*
* *

Contrairement aux conclusions de son rapporteur pour avis, la commission des Affaires économiques et du Plan a décidé de donner un avis défavorable à l'adoption des crédits relatifs aux Départements d'outre-mer dans le projet de loi de finances pour 1986.